



Commune de Donneloye

Tous ensemble

no 40 – septembre 2019

Billet de la Syndique

Mesdames, Messieurs,

Après les décisions de fermeture de la banque, de la poste et de notre école, cette année 2019 a débuté par une décision positive et importante pour la Commune : l'acceptation par le Conseil général de deux crédits pour la construction d'une épicerie et la rénovation du bâtiment du Café-Restaurant La Clef des Champs.

Notre Commune va de l'avant, ce pari sur l'avenir permettra à Donneloye de maintenir une vie économique et sociale vivante et dynamique. Le « Petit Marché local » mettra en avant la proximité et des produits régionaux de qualité. Ce commerce sera ouvert 7 jours sur 7 et la poste pourra être remplacée par une agence postale répondant aux attentes des actifs comme des retraités. De plus, un bancomat sera installé dans le bâtiment.

Nos villages sont politiquement peu écoutés, la LAT a passé par là et on a l'impression que le but est d'en faire des cités dortoirs. Population et Autorités se doivent de réagir et de rejeter vigoureusement cet état d'esprit. De nombreux habitantes et habitants ont fait le choix d'habiter hors des villes pour la qualité de vie que notre région offre. Bien être et activités économiques développées sont complémentaires et participent aux vœux de beaucoup d'entre nous.

Quant à notre restaurant, des travaux d'entretien importants sont prévus. De plus, il retrouvera ses fonctions d'antan, puisqu'il se nommait « Hôtel de la Clef des Champs », des chambres d'hôtes seront mises à disposition des touristes et commerciaux visitant notre région. Très bien situé, tenu avec dynamisme et soin par M. Olivier Kalbe, La Clef des Champs restera un lieu de rendez-vous important pour les habitantes et habitants de Donneloye et une excellente table pour locaux et gens de passage.

Je relevais dans mon dernier billet les nombreux talents que compte notre Commune, ces personnes passionnées, professionnels ou amateurs qui consacrent un temps considérable à leur art et j'appelais de mes vœux que la population de Donneloye puisse mieux les connaître. C'est réalisé ! Donneloye a eu la chance cette année de voir un groupe se créer « **Villajoye** » qui a mis sur pied un marché artisanal, tenu le 15 juin 2019 et qui a connu un succès bien mérité. Une vingtaine d'activités étaient exposées touchant aux bijoux, bois flotté, broderie, cosmétique, plantes et créations florales, cuir, menuiserie, peinture, poterie, vannerie, verre, sans oublier les spécialités culinaires locales, la musique et des démonstrations de notre forgeron. Des membres de « Villajoye », jardiniers amateurs et confirmés, se réunissent sous l'appellation « **Passion Jardin** » pour échanger idées et conseils et ont ce printemps organisé un marché de plantons et trocs de plantes. Là aussi le succès a été au rendez-vous. On ne peut qu'espérer que ces belles initiatives soient renouvelées. Un immense merci aux organisatrices et organisateurs, vous nous avez enchantés et prouvé que Donneloye est un réservoir de talents.

Merci également aux autres Sociétés locales :

- Le **FC de Donneloye** qui attire les amateurs de ballon rond et participe activement aux fêtes communales, notamment en préparant le repas du 1^{er} août,
- Le **Petit Théâtre du Coutzet** aussi présent à toutes les fêtes et nous pouvons que vous engager à venir les voir lors de leurs soirées théâtrales, un excellent moment à passer avec rire et détente garantis, et
- **L'Abbaye de la Menthue** qui a cette année fêté magnifiquement son cinquantième anniversaire.

Longue vie à ces Sociétés, merci pour ce qu'elles apportent à notre Commune, des moments de convivialité et de partage, et soutenez-les en participant à leurs fêtes et animations.

Mesdames et Messieurs, notre Commune est vivante, je vous engage tous à en profiter et vous souhaite beaucoup de bonheur à Donneloye.

Lise Courvoisier, Syndique

Composition de la Municipalité

| <u>Noms/Prénoms</u> | <u>Fonction</u> | <u>Téléphones</u> | <u>Dicastères</u> |
|-------------------------------|---------------------------|--------------------------|--|
| COURVOISIER Lise | Syndique | 078/721.74.38 | Administration générale- finances-police-transports |
| PACHE Jean-Michel | Municipal/ Vice-syndic | 079/332.21.79 | Routes-chemin-places de jeux-domaines-forêts- cimetières |
| FLORIO Jean Gabriel | Municipal | 079/957.62.75 | Police des constructions- aménagement du territoire- eau potable-énergies- éclairage public |
| CHABLOZ Sylviane | Municipale | 079/364.35.38 | Affaires sociales-écoles- culture Bâtiments communaux |
| REYMONDIN Benoît | Municipal | 079/364.35.38 | Epuration-EC+EU-Station d'épuration-déchèteries- PCI-défense incendie |

Bureau communal Horaire



Mardi et jeudi : 09h00 à 11h00
Mercredi 17h30 à 19h00
Téléphone no 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch
Site internet communal www.donneloye.ch

La Municipalité tient séance le mercredi matin.

AGENDA



| | |
|--------------------------|--|
| 19 septembre | JOJ2020 – apéritif – inscription au bureau communal |
| 21 septembre | Fête villageoise – Prahins |
| 28 septembre | Motocross à Donneloye |
| 29 septembre | Brunch au Collège de Gossens – voir pilier public |
| 3 novembre | Cross des Wasimolo à Molondin |
| 15 novembre | Petit Théâtre du Coutzet à la grande salle de Donneloye |
| 17 novembre | Petit Théâtre du Coutzet à la grande salle de Donneloye |
| 17 novembre | 9h30 culte – 10h30 Assemblée de Paroisse à Chêne-Pâquier |
| 24 novembre | Culte du souvenir à Démoret |
| 1 ^{er} décembre | Marché de Noël de la paroisse à Bioley-Magnoux |
| 22 décembre | Noël à l'église de Donneloye à 19h00 |
| 8 février 2020 | Repas de soutien – FC Donneloye |



La « traditionnelle » rencontre villageoise aura lieu cette année à Prahins

le samedi 21 septembre 2019 pour un « goûter-apéro »

Nous espérons vous retrouver nombreux pour cette sympathique rencontre.



Comme vous le savez certainement, du 9 au 22 janvier 2020, se tiendront les Jeux Olympiques de la jeunesse en terre vaudoise.

Chaque commune vaudoise pouvait proposer deux enfants – si possible une fille et un garçon - à se rendre, le 19 septembre prochain, au Stade de Coubertin à Lausanne pour y réaliser une fresque géante sur une carte du canton avec le drapeau de leur Commune puis de ramener le drapeau des JOJ 2020 dans notre Commune.

La Municipalité a tiré au sort deux élèves qui se déplaceront à Lausanne le 19 septembre prochain accompagnés par la Syndique pour vivre un moment unique.



Carnet rose :

| | <u>Né(e) le :</u> |
|------------------------|-------------------|
| Billaud Noah | 05.09.2018 |
| Martins Amalia | 28.09.2018 |
| Carruzzo Livia | 14.05.2019 |
| Parridet Enorah | 14.05.2019 |
| Bornand Apolline Manon | 20.05.2019 |
| Gavillet Sven | 19.06.2019 |
| Pahud Roan | 21.06.2019 |
| | |

Carnet de deuil :

| | |
|-----------------------|-----------------------------|
| Pittet Claudine | Date du décès le 02.09.2018 |
| Brühlmann Jean-Pierre | Date du décès le 10.06.2019 |
| Goy Martine | Date du décès le 29.06.2019 |
| Lassueur Paulette | Date du décès le 19.07.2019 |

Comme si c'était hier



« Capélan »

Tous les matins, tôt, ils partent pour Capélan. La route est longue, le chemin graveleux. Ils sont souvent trois, parfois quatre. L'attelage les suit, parfois les devance ; c'est selon le quotidien du transporteur ou plutôt du convoyeur. Ce n'est pas un camion 5 essieux ; non, c'est un char à cercles tiré par deux chevaux. Nous sommes vers 1890. La Municipalité de l'époque veut reconstruire le collège qui croule sous les ans.

A Capélan, la molasse est à fleur de coteau, elle est sèche et peu veinée. C'est l'idéal pour en faire des encadrements de portes et de fenêtres. Il faut la découper, l'arracher à la paroi par blocs avant de les convoyer jusqu'au dépôt où ils seront débités en portions millimétrées.

Ce matin, il y a Justin, Armand et Arnold qui marchent côte à côte. Ils n'ont rien à se dire ; ils savent ce qu'ils ont à faire. Robert n'est pas là, il est malade ; c'est un jeune qui le remplace, Séverin. « C'est encore loin ? » Pas de réponse, même la Menthue qui s'est éloignée du chemin reste muette. Sur le plat, après le pont Rouge, ils grimpent sur le char, l'attelage amorce un petit trot, ça « crousse » sous les roues à cercles.

On y est. La forêt s'est refermée sur l'équipe. La Menthue est toute proche ; on l'entend à peine. Le char est en place, les montanets placés sur le tour arrière du char sont prêts à plier sous le poids de ces blocs. Et c'est la valse des leviers de toutes sortes, des barres à mine, des pioches, des coins, des serpis, des oh ! et des hisse ! ça avance par millimètres, parfois par centimètres. Ils reprennent un instant leur souffle, détendent leurs bras et leurs mains ; des pognes burinées et crevassées par tant d'efforts. On y va ; oh hisse, tout à l'air normal. Tout à coup, un montanet se bride. En tombant au sol, le bloc a heurté la jambe à Séverin qui reste au sol et grimace. Les chevaux, qui s'étaient assoupis, ont relevé la tête d'un coup avant de s'enfoncer dans un buisson. Justin s'est approché de Séverin, a retroussé son pantalon : « il faut l'évacuer ». Allongé sur le char, Séverin a fermé les yeux, comme pendant la prière. Il est tout blanc. Avant de partir, Armand lui a glissé à l'oreille « Tiens bon ». Arnold a enlevé son veston pour lui couvrir les épaules. Le char s'est mis en route, tout doucement. Les trois rescapés se sont assis, bu une gorgée de piquette, le regard fixé sur une fourmilière qui, elle, ne semble jamais s'arrêter.

Ils reviendront, jour après jour, mois après mois. Il en faudra des blocs pour toutes ces fenêtres et ces portes. Ils souffriront, peut-être, comme Séverin, qui va traîner cette boiserie quelques mois, quelques années peut-être. On ne saura jamais leurs noms ; ni celui de l'architecte d'ailleurs. Que ce soit pour une commune ou un privé, ils sont légion, ces travailleurs de l'ombre, qui, du temps des cathédrales à nos jours ont offert leurs bras par dévotion à Dieu, à un Seigneur, à la Société ou tout simplement pour nourrir leur famille.

Après la reconstruction du collège, la carrière de molasse de Capélan va tomber dans l'oubli, cédant à la concurrence d'autres pierres naturelles plus résistantes, à l'arrivée du béton armé et plus tard au plastique qui envahit, aujourd'hui, notre quotidien.

On n'a pas fait que des cathédrales et des écoles, mais aussi des routes, des ponts, des usines, des barrages, des chemins de fer, des hôpitaux, des gares, des banques, parce que sans argent, on ne va pas très loin.

On a fait des fermes parce qu'il faut manger tous les jours. Mais on a construit aussi des prisons. Pour Justin, Armand, Arnold, Robert, Séverin et tous les autres travailleurs, elle sera construite cette école et inaugurée en 1894. Quel grand jour de joie et de fierté pour cette commune.

Pour terminer cette parenthèse historique, j'aimerais relever cette vive recommandation que Victor Hugo avait faite aux « architectes » de la jeune république française : « Ouvrez une école ! vous fermerez une prison ».

Hubert Duc

Les Rues de notre Commune par village :

Donneloye

Route de la Croix Blanche
Route de la Fortune
Rue des Trois Fontaines
Rue des Cotérus
Chemin de la Gravière
Chemin du Stade
Chemin du Crêt
Chemin de Champ Christin
Chemin des Biches
Chemin de la Source
Chemin du Pont Rouge
En Jon
En Grabret
Moulin Isard
Moulin du Pont
Praz Fornaz

Mézery

Rue du Collège
Chemin des Lombertes
Chemin des Oches
Chemin du Marais

Gossens

Route de la Barbeyre
Chemin des Moilles
Chemin des Ecoliers
Chemin des Demi-Poses
Chemin des Sablonnaires
Grand Morcel
Les Granges de Gossens

Prahins

Rue du Village
Rue des Oches
Rue Praz Jaquet
Place du Village
Chemin du Clos
Chemin du Flonzel
Chemin de la Croix
Chemin du Praure
L'Ívuez
La Râpette

Cartes d'identité



Vous souhaitez obtenir ou renouveler votre carte d'identité suisse ?

Conditions préalables :

- être de nationalité suisse
- habiter dans le canton de Vaud
- les mineurs (moins de 18 ans révolus) doivent être accompagnés du représentant légal.

Vous vous rendez au Contrôle des habitants de la Commune de Donneloye muni de

- **une photo – sans lunettes – format passeport - faite chez un photographe** (Photographe Yverdon : M. Daniel Boesch – Rue de la Plaine 84 -1400 Yverdon-les-Bains – 024.425.29.29)
- ainsi que de votre **ancienne carte d'identité**.

Cartes d'identité - Documents obligatoires :

- Les enfants de couples séparés sans attribution officielle de l'autorité parentale doivent être accompagnés des deux parents. En cas d'impossibilité, le parent présent fournit une procuration signée (formulaire au bureau communal) par le parent absent, et la copie de sa carte d'identité
- Les enfants de couples divorcés : présentation du jugement de divorce exécutoire. Ils doivent être accompagnés du détenteur de l'autorité parentale. En cas d'impossibilité, le parent présent fournit une procuration signée par le parent absent et la copie de sa carte d'identité.
- Les enfants de couples non mariés doivent être accompagnés du détenteur de l'autorité parentale. En cas d'impossibilité, le parent présent fournit une procuration signée par le parent absent et la copie de sa carte d'identité.
- Les personnes sous curatelle qui ne sont pas accompagnées de leur curateur doivent présenter une autorisation écrite de celui-ci, accompagnée d'une copie de sa carte d'identité.

Le paiement se fait le jour de votre venue au bureau, **en cash** :

Enfants CHF 35.00 - Adultes CHF 70.00

Vous recevez la carte d'identité par la poste, contre signature dans un délai de 10 jours environ.

Une offre combinée permet de commander dans la même procédure, une carte d'identité ainsi qu'un passeport à un prix préférentiel. Pour ceci vous devez vous présenter, après avoir pris rendez-vous, au Centre biométrique de Lausanne - Quartier du Flon, Voie du Chariot 3, 1014 Lausanne – tél. [0800 011 291](tel:0800011291) - muni de vos documents.

Votations



Vos enveloppes de vote peuvent être déposées lors des prochains scrutins dans les boîtes aux lettres réservées à cet effet dans les 4 villages, jusqu'au dimanche à 11h00, ou être adressées par la poste. Dans ce cas-là ne pas oublier de les affranchir à CHF 1.00. Seul le bureau de vote à Donneloye est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00 (collège).

Si vous avez égaré votre carte de vote, vous pouvez en demander une nouvelle au bureau communal jusqu'au jeudi précédant la date de la votation et avant 11h00.

Taxes



Nous rappelons que les taxes annuelles sont facturées aux périodes suivantes :

En juin la consommation d'eau, les taxes eau et épuration, pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin + déneigement des chemins privés

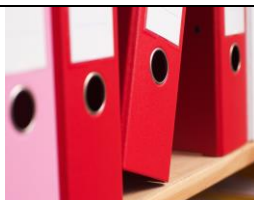
En décembre, les taxes déchets, chiens, impôt foncier, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

Cette manière de procéder vous évite d'avoir une facture importante en fin d'année.

| | |
|-------------------|--|
| Prix de l'eau | CHF 1.90/m3 + taxe épuration CHF 1.--/m3 |
| Fourniture eau | Taxe annuelle CHF 100.-- par ménage |
| Taxe épuration | Taxe annuelle CHF 100.-- par ménage |
| Location compteur | Taxe annuelle CHF 20.-- par compteur |
| Taxe chien | CHF 70.-- par année |
| Taxe déchets | CHF 50.-- par adulte et par année CHF 25.-- par enfant et par année |
| Taxe déneigement | Chemins privés CHF 4.00 par passage et par propriétaire riverain |

Social

AAS



Pour toutes questions concernant les assurances sociales et l'AVS vous devez vous adresser à

l'Agence d'Assurances Sociales Jura-Nord vaudois AAS,

Antenne d'Yvonand, Rue du Temple 8, case postale 44, 1462 Yvonand :

- Tél. 024/557.20.76 – Fax 024/557.20.03 aas.grandson@vd.ch
- www.junova.ch
- Jours et heures d'ouverture de l'agence : - lundi de 8h00 à 11h30 – 13h30 à 16h30
Jeudi de 13h30 à 16h30



Vous avez besoin de vous faire accompagner chez votre médecin, thérapeute, centre d'accueil, ou tout autre structure de soin ;

votre enfant doit se rendre chez une logopédiste, thérapeute, ou tout autre endroit à connotation sociale ;

vous êtes, à court ou à long terme, atteint dans votre mobilité ou santé ;

quel que soit votre âge, nos chauffeurs bénévoles vous transportent volontiers, depuis votre domicile ou par exemple depuis l'école ou structure d'accueil pour les enfants.

Le temps que nos chauffeurs mettent à votre disposition est bénévole. Le coût d'un transport s'élève à CHF 0.70 le kilomètre parcouru, somme qui leurs est versée entièrement.

N'hésitez pas à appeler notre coordinatrice des transports au n° suivant :

079 602 04 04

Entraide Familiale de la Menthue, pa Karin Michoud, La Ruchille 6, 1464 Chavannes-le-Chêne

entraide.menthue@gmail.com

Espace de prévention du Nord Vaudois



Rue du Pré 2 à 1400 Yverdon-les-Bains

Permanence téléphonique de 8h30-11h30 et 14h00-17h00 – sauf le vendredi matin

[024.420.72.70](tel:024.420.72.70)

prevention.nordvaudois-broye@fvls.vd.ch

<http://www.espace-prevention.ch>

Organisation scolaire



ASIRE

La Commune de Donneloye est rattachée à l' **Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)**.

Cette association regroupe

- **4** établissements scolaires, à savoir :
 - Etablissement primaire et secondaire de Bercher-Thierrens (dont fait partie la commune de Donneloye)
 - Etablissement secondaire d'Echallens
 - Etablissement primaire Echallens-Bottens-Poliez-Pittet
 - Etablissement primaire Echallens – Assens - Oulens
- **27** Communes partenaires
- Plus de **3'800** élèves

Pour toute information relative à cette Association, le site www.asire.ch est à votre disposition.

Nous vous rappelons que selon l'article 57 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), la scolarité obligatoire commence à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.

Vacances scolaires 2019-2020 :

| | |
|---------------------------|------------------------------------|
| Rentrée scolaire : | lundi 26 août 2019 |
| Lundi du Jeûne : | 16 septembre 2019 |
| Vacances d'automne : | 12 au 27 octobre 2019 |
| Vacances d'hiver : | 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 |
| Relâches : | 15 au 23 février 2020 |
| Vacances de Pâques : | 10 avril au 26 avril 2020 |
| Pont de l'Ascension : | 21 et 22 mai 2020 |
| Lundi de Pentecôte : | 1 ^{er} juin 2020 |
| Fin de l'année scolaire : | vendredi 3 juillet 2020 |
| Vacances d'été 2018 : | 4 juillet au 23 août 2020 |

L'Office de Tourisme d'Yvonand – Menthue se situe à côté de l'Hôtel-Restaurant de la Gare, à l'Avenue du Temple 15, à deux minutes à pied de la gare d'Yvonand.

Vous y trouverez des conseils concernant les nombreuses activités à pratiquer dans la région ainsi que la documentation utile à l'organisation de votre séjour : brochures, cartes de randonnées, listes d'hébergements, informations sur les manifestations, ...

L'office du Tourisme Yvonand – Menthue est à la recherche de chambres d'hôtes dans la région et vous remercie de votre coopération.

Pour tout renseignement ou prise de contact : tourisme@yvonand.ch ou au téléphone no 024/430.22.02.

Déchèteries**Déchèterie site de Donneloye**

| du 1^{er} avril au 31 octobre | du 1^{er} novembre au 31 mars |
|--|--|
| Lundi et mercredi de 17h30 à 18h30 | Mercredi de 17h30 à 18h30 |
| Samedi de 09h30 à 11h30 | Samedi de 09h30 à 11h00 |

Déchèterie site de Prahins

| du 1^{er} avril au 31 octobre | du 1^{er} novembre au 31 mars |
|--|--|
| Mardi de 18h30 à 19h00 | Samedi de 16h00 à 17h00 |
| Samedi de 16h30 à 17h30 | |

La Municipalité a nommé deux nouveaux surveillants pour la déchèterie de Donneloye en les personnes de Mme Véronique Chantriaux et M. Cyril Gavillet.

Dépôt de branches

Pour une question d'organisation, **tout dépôt de branchage volumineux devra être annoncé aux responsables de la déchèterie quelques jours à l'avance.**

Nous demandons également **aux entreprises de paysagistes de bien vouloir annoncer les dépôts** au bureau communal par téléphone ou par courriel.

La Commune n'accepte que les branches taillées sur le territoire communal.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et de votre compréhension.

Feux en plein air



Nous vous rappelons que d'une manière générale **les feux en plein air sont interdits.**

Cette interdiction est basée sur les articles de loi cités ci-après.

- Législation sur l'incinération de déchets en plein air (extraits).
 - Règlement d'application sur la gestion des déchets (extraits).
-
- Art.13 : déchets végétaux.
 - al.1 : les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs et des jardins sont compostés en priorité par leurs détenteurs.*
 - al.3 : l'incinération en plein air n'est admise que pour des petites quantités de déchets végétaux secs détenues par les particuliers sur les lieux de production et pour autant qu'il n'en résulte pas de nuisance pour le voisinage.*
-
- Loi Fédérale sur la protection de l'environnement (LPE).
 - Art.30 ; traitement.
 - Al.2 : il est interdit d'incinérer des déchets ailleurs que dans une installation à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'émissions excessives.*
 - Ordonnance Fédérale sur la protection de l'air (OPair).
 - Art.26b : incinération hors installation.
 - al.1 : Les déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins ne peuvent être incinérés hors d'une installation que si ils sont suffisamment secs pour que leur incinération n'émette pratiquement pas de fumée.*
 - Nota :
 - La directive cantonale pour l'incinération des déchets en plein air du 21 août 2013 précise « la pratique montre cependant que le respect de cette condition n'est souvent pas possible et qu'il faut renoncer à les incinérer sur place, en effet les déchets naturels à éliminer sont en général des déchets verts qui présentent un taux d'humidité élevé ».*

Nous vous rappelons que les déchèteries de Donneloye et Prahins ainsi que STRID peuvent recevoir la plupart des déchets de volume important. En cas de doutes sur la manière de procéder, nous vous remercions de vous adresser au bureau communal.

Steps



Les toilettes ne sont pas une déchète !



Merci de votre compréhension

Afin d'assurer un bon fonctionnement de nos stations d'épuration, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter certains déchets dans les WC et évier de cuisine : tampons hygiéniques, litières pour chats, résidus d'huile (essuyer les poêles avant de les laver !) restes d'aliments, compost....

Autorisations de construire



Il n'est pas facile de trouver un critère simple pour définir les travaux soumis à autorisation de construire. L'article 103 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions précise : « 1 Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé. ». Cette définition est très large et il faut se plonger dans le règlement d'application et la jurisprudence pour déterminer avec précision les travaux soumis à autorisation et la procédure applicable.

Les travaux peuvent schématiquement être classés en trois catégories :

- Les travaux de minime importance pour lesquels la Municipalité peut décider qu'ils ne sont pas soumis à autorisation (par exemple : clôture d'une hauteur inférieure à 1.20 m, cabane de jardin de moins de 8m², dépôt d'une caravane pendant l'hiver).
- Les travaux de peu d'importance pour lesquels la Municipalité peut accorder une dispense d'enquête publique (par exemple : garage pour deux voitures, piscine non couverte, installations mobilières ou provisoires pour une durée comprise entre 3 et 6 mois) ;
- Tous les autres travaux sont soumis à une enquête publique.

Dans tous les cas la Municipalité devra préalablement vérifier que les travaux envisagés, même de minime importance, ne portent pas atteinte à un intérêt public prépondérant ou à des intérêts de tiers dignes de protection, notamment ceux des voisins.

Il faut donc tordre le cou à l'idée que des installations « démontables » (par exemple : piscine hors sol, mise en place d'un container de chantier) ne sont pas soumis à autorisation. En cas de doute sur la procédure à suivre, le secrétariat communal ou le Municipal chargé des constructions est à disposition pour vous renseigner.

Les piscines

L'installation d'une piscine (bassin équipé d'une installation de filtration) est soumise à autorisation de construire. Le tableau ci-dessous précise les règles d'application de cette norme adoptée par la Municipalité.

| Non soumise à autorisation | Soumise à autorisation communale | Soumises à autorisation communale et autorisation spéciale du canton |
|--|---|--|
| Piscine hors-sol d'un volume inférieur à 5m³ | Piscine hors-sol démontable d'une saison à l'autre et non chauffée pour autant qu'elle ne soit pas située en zone S de protection des eaux ou hors de la zone à bâtir | Toutes les autres piscines |
| | Les piscines non couvertes peuvent être dispensées d'enquête publique pour autant que : <ul style="list-style-type: none"> • des intérêts prépondérants de tiers ne soient pas atteints; • l'objet n'implique pas une demande de dérogation (ex. distance aux limites). | |

Le secrétariat communal tient à votre disposition la Directive Générale de l'Environnement applicable à l'installation d'une piscine, notamment au raccordement des canalisations.

Les **SPAS (Jacuzzis) : ces installations sont également soumises à autorisation.**

Par ailleurs une piscine chauffée extérieure ou un spa installé à l'extérieur (y compris les modèles gonflables) doit répondre aux exigences de la loi sur l'énergie. L'énergie nécessaire à son chauffage doit provenir exclusivement d'énergies renouvelables ou de rejets de chaleur inutilisables autrement. Dans tous les cas une autorisation spéciale de la DGE doit être obtenue.

Le dialogue : un moyen de désamorcer un différend

La Municipalité a constaté ces dernières années une recrudescence des oppositions à des projets de construction ou d'aménagement. Un défaut de communication entre les parties est souvent à l'origine d'oppositions qui auraient pu être évitées par un dialogue précédant le dépôt du projet. Elle rappelle qu'une opposition est non seulement source de retard pour les projets mais également elle consomme du temps et de l'énergie pour toutes les parties prenantes.

Entretiens extérieurs



Entretien des haies, des arbustes et des plantations

Nous vous rappelons que les haies, arbustes ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite.

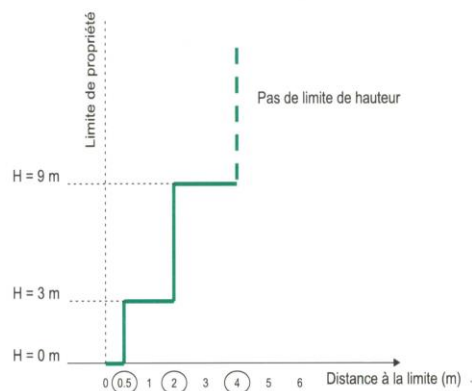
- Une hauteur de 60 cm sera respectée lorsque la visibilité doit être maintenue
- Dans tous les autres cas, merci de vous conformer au graphique ci-dessous

Vous trouverez toutes les directives sur la page de l'état de Vaud, sous la rubrique : <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/faune-et-flore/arbres-isoles-haies/>

Merci d'appliquer ces dispositions et de contribuer ainsi au respect des règles de bon voisinage et à la sécurité des piétons et de la circulation.

C'est très volontiers que votre Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements que vous pourriez désirer.

*Si la plantation est hors de la zone agricole ou intermédiaire (en zone à bâtir par ex.)



Plantes invasives

Nous avons constaté que des plantes invasives, plus particulièrement de la *Reynoutria japonica* Houtt communément appelée Renouée du Japon se sont développées naturellement dans les zones suivantes

Au Moulin du Pont, en bordure de la Menthue, et sur une propriété privée, en bordure de la déchèterie de Donneloye, dans la forêt des Billardes et en bordure du chemin du Cimetière à Mézery.

Vu les importants risques de dispersion et d'invasion, il est nécessaire de procéder à leur élimination en respectant les directives recommandées (pas de débroussailleuse ou d'épareuse) par les services de la protection de la flore.

Si vous deviez constater la présence de telles plantes sur votre propriété et avant toute intervention, nous vous remercions de prendre contact avec le secrétariat communal qui vous renseignera sur la manière de procéder.



**Travaux extérieurs
bruyants**



RAPPEL

Art. 38 - Règlement communal de police :

« Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes **est interdit entre 22 heures et 7 heures**, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels. En outre, en dehors de ces heures, toutes les mesures doivent être prises pour réduire le bruit le plus possible.

L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre **12 heures et 13 heures**, ainsi qu'à partir de **20 heures jusqu'à 7 heures**. Cette interdiction court également du **samedi dès 17 heures au lundi à 7 heures**. La Municipalité peut autoriser de travailler entre 12 heures et 13 heures sur demande pour une durée déterminée. »

Chemins



Grilles d'évacuation des eaux

Entretien des chemins, des banquettes herbeuses, des grilles, des regards et des collecteurs

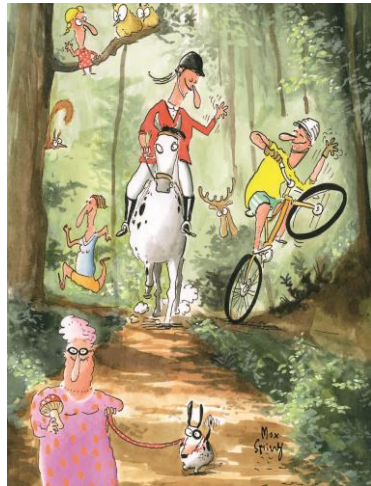
Il est d'usage que chaque propriétaire entretienne les banquettes herbeuses, les renvois d'eau, les regards et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins qui longent sa propriété ou son exploitation en général.

Nous devons malheureusement constater que ces recommandations ne sont pas respectées de tous.

Bienvenue dans les bois !

L'Association « ForêtSuisse » a élaboré un petit guide du savoir-vivre en forêt.

Il est à disposition au bureau communal, sur le site de la Commune et téléchargeable sur le site www.foretsuisse.ch.



Les uns les autres nous respecterons



Ni traces ni déchets, nous ne laisserons



Fruits et récoltes, points nous n'amasserons

Forêts



ARCF

Association Romande pour la certification des Forêts

Nous vous rappelons que **tout dépôt sauvage dans nos forêts est strictement interdit.**

Toutefois, la Municipalité peut autoriser exceptionnellement le dépôt de matériaux acceptés par le Service forestier et déposés dans les décharges contrôlées. Il s'agit en l'occurrence de pistes forestières qui sont créées grâce à l'apport de ces matériaux dûment triés.

Actuellement notre Commune compte deux sites pouvant accueillir ces matériaux, chemin d'accès aux Billardes (P167) à Donneloye et chemin d'accès à La Faille (P2071/P2070) à Prahins.

Malheureusement nous devons une fois encore constater le dépôt de matériaux non autorisé, bloc de béton, fer à béton et ce en assez grande quantité.

Impératif : Toutes personnes désirant déposer des matériaux est priées de s'annoncer au secrétariat communal ou au responsable des forêts qui lui remettra la clé permettant l'accès à ces décharges contrôlées.

- Bureau communal au tél no 024/433.19.50 – info@donneloye.ch
- M. Jean-Michel Pache, municipal, natel no 079/332.21.79

Tout dépôt non autorisé fera l'objet d'une dénonciation à la Préfecture.

Matériaux autorisés :

Tuile en terre cuite
Cailloux des champs
Moellons d'anciens bâtiments

Matériaux interdits :

Tuiles peintes
Briques et carrons
Béton et goudron
Moellons enrobés de crépis
Tous autres matériaux de démolition

Véhicules dépourvus de plaques minéralogiques



Nous devons malheureusement constater que de plus en plus de véhicules dépourvus de plaques minéralogiques sont stationnés dans nos villages.

Nous nous permettons de vous rappeler ci-dessous l'article 17 du règlement d'application de la loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (RLGD)

Art. 17 Véhicules, objets métalliques

¹ Le dépôt ou l'abandon de véhicules automobiles hors d'usage, de parties de ceux-ci, notamment les pneus, ainsi que d'autres objets métalliques encombrants, est interdit sur tout le territoire cantonal, tant sur le domaine public que sur la propriété privée, hors d'un local ou

d'une place de dépôt ou de stationnement conforme à la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (ci-après : LATC).

² Ces déchets sont remis aux entreprises d'élimination autorisées par le département.

³ **Sont considérés comme hors d'usage tous les véhicules à moteur ainsi que les remorques de tous genres et catégories, dépourvus de permis de circulation valable,** les cycles, cyclomoteurs, machines et véhicules de chantier inaptes à circuler.

⁴ Les bateaux inaptes à la navigation sont assimilés aux véhicules hors d'usage.

Dans le but de limiter et de contrôler le stationnement des véhicules immatriculés en plaques interchangeable et dont les possesseurs ne sont pas au bénéfice d'une place de parc sur leur propriété, nous les prions de remettre au bureau communal une demande d'autorisation de parcage sur le domaine public ainsi qu'une copie des permis de circulation. Une autorisation à bien-plaire pourra être accordée de cas en cas. D'avance merci de vous conformer à cette requête.



DAP Y1 de Donneloye :

La section DAP de Donneloye fait partie des 5 sections DAP et des 4 sites DPS qui composent le SDIS régional du Nord vaudois

Forte d'une vingtaine de personnes, notre section DAP est appelée à intervenir seule et en appui du DPS sur 11 villages allant de Bioley-Magnoux à Arrissoules et en renfort sur d'autres secteurs de notre SDIS.

Toutes personnes, hommes ou femmes, ayant 18 ans dans l'année de son incorporation, peut intégrer le SDIS.

Les personnes de contact sont :

- Cap Alain Mercier, chef de section DAP Y1 Donneloye ame@sdisnv.ch 079.425.59.02
- Plt Pierre-André Agazzi, remplaçant paagazzi@gmail.com 078.721.65.86

Cette année, la Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers (FSSP) **fête ses 150 ans** d'existence. Afin de marquer cet événement, la FSSP a organisé des portes ouvertes dans toutes les casernes et locaux de Suisse les 30 et 31 août 2019, y compris à Donneloye.

Café – Restaurant
La Clef des Champs

Epicerie
Au petit marché local



Après la période des études et des projets ... arrive la période de la réalisation !

Le calendrier des travaux devrait être le suivant :

Septembre 2019 : début des travaux de construction du bâtiment de l'épicerie.

Mi-janvier 2020 : début des travaux de rénovation du bâtiment du Café-restaurant.

Début avril 2020 : ouvertures des commerces

Dates à déterminer : inauguration des bâtiments.

IMPORTANT :

Durant cette période de travaux, les places de parc situées à côté de la place de jeux seront réservées au Café-restaurant. Nous vous remercions par avance de laisser ces places libres et en tous les cas de ne pas stationner des véhicules ventouses.

Café-restaurant
Donneloye



Le Restaurant la Clef des Champs vous propose une cuisine traditionnelle, un service agréable et souriant. Il dispose d'une salle à manger, un café et une terrasse ombragée. Un lieu idéal pour vos repas en famille, entre amis ou collègues de travail.

Le Café-restaurant la Clef des Champs tient à remercier les habitants de nos quatre villages et de la région pour leur fidélité et leur convivialité durant cette année écoulée.

Fermeture : journalière le dimanche – lundi et mardi après le service de midi
Plus de renseignements au 024/433.20.20

.... Au plaisir de vous revoir bientôt.

Olivier Kalbe

**BUS
BOULANGERIE &
EPICERIE**



Le bus de la Boulangerie-pâtisserie Bigler de Combremont-le-Grand s'arrête et livre du pain, des pâtisseries et un grand choix en alimentation

le mercredi à 11h15 et le samedi à 12h00 sur la place de la grande salle de Donneloye
le mardi à 11h00 et le vendredi à 12h15 sur la place du village, à Prahins

En accord avec M. Bigler, ce service sera abandonné dès l'ouverture de l'épicerie de Donneloye.

Nous profitons de remercier chaleureusement M. Bigler et son équipe pour l'excellent service qu'ils ont assuré durant de nombreuses années.

Café-papotages



Envie de rencontrer d'autres parents de Prahins, Mézery, Gossens et Donneloye, pour échanger autour d'un café et offrir aux enfants l'occasion de jouer ensemble ?

Les « café-papotages » sont là pour ça. Alors rendez-vous le premier mercredi de chaque mois dès le mois de septembre, de 9h00 à 11h00, à l'ancienne salle de classe du Collège de Gossens. Bienvenue à toutes et à tous !

Info et contact : Mme Sandy Schranz – 079/726.83.53

PASSION JARDIN

« Villajoye »



A la suite de la création du groupe « Villajoye » qui a organisé le 15 juin dernier son premier marché artisanal, quelques passionnés de jardinage ont créé un groupe distinct « Passion jardin Donneloye ».

Nous sommes des habitants de la Commune de Donneloye et des villages alentours dont le nombre de personnes augmente régulièrement. Notre but est de bénéficier du réseau local (personnes-ressources) pour partager nos pratiques de culture, échanger des savoirs, des adresses, faire du troc, organiser des visites de jardin, des activités, des ateliers, ... autour du thème des végétaux.

Nous remercions la Commune de Donneloye qui met à notre disposition le local de La Cousette ainsi que la grande salle pour nos marchés.

Les personnes intéressées à intégrer le groupe « Passion jardin » peuvent s'adresser à M. Ladislav Pavelka – 079/638.27.65.

PETIT THEATRE DU COUTZET



« La troupe du Petit Théâtre du Coutzet a été officiellement fondée en 2015 mais existait en vérité déjà depuis plusieurs dizaines d'années en collaboration avec le Chœur mixte local. Nous nous produisons à Donneloye une fois par an et sommes en discussion pour présenter nos créations ailleurs dans le Canton.

La nouveauté de 2018 était la journée « Brunch-Théâtre » qui rencontré un franc succès et qui sera naturellement reconduite cette année.

Pour 2019, nous vous proposons encore une nouveauté, à savoir un souper Paella suivi de la présentation de notre pièce « Les Chapeurs » de François Scharre qui vous entraînera dans une folle partie de « Gendarmes et Voleurs ».

La soirée paella aura lieu le vendredi 15 novembre et le Brunch le dimanche 17 novembre. De plus amples informations vous parviendront dans vos boîtes aux lettres.

Renseignements et réservations auprès de M. Pascal Gavillet – 079/625.43.54. »

FC Donneloye



La saison 2018-2019 s'est clôturée en juin avec de belles satisfactions du côté de nos équipes. Cela prouve que nous travaillons dans la bonne direction et que la promotion et la mise en valeur de nos jeunes du Mouvement Junior Menthue est la voie à suivre pour un club tel que Donneloye.

Notre 1^{ère} équipe, après un début de championnat difficile, a terminé à une belle 6^{ème} place dans son groupe de 3^{ème} ligue très relevé. Le rajeunissement de cette équipe a été une décision à la fois réfléchie et décidée par le Comité et l'entraîneur. Les progrès notoires des joueurs qui forment cette équipe, aussi bien sur le plan individuel que du groupe, montrent que le travail effectué par nos entraîneurs est bien reçu et assimilé. Nous tenons également à relever le comportement exemplaire des quelques anciens qui ont entourés et encouragés nos jeunes.

Notre 2^{ème} équipe, qui au départ devait être notre 3^{ème} équipe, s'est maintenue en 4^{ème} ligue grâce à un courage exemplaire et, il faut le dire avec l'apport, bien ciblé selon les matchs de quelques renforts, de notre 1^{ère} équipe. Mais pour être tout à fait juste il faut rendre à Mr Abraham Keita, entraîneur de notre 1^{ère} équipe, et joueur d'exception ce qui lui revient. Le maintien de cette seconde garniture en 4^{ème} ligue est en grande partie sa réussite. Par sa présence sur le terrain il a bonifié toute l'équipe et marqué des goals critiques et souvent spectaculaires. Bravo l'équipe, les entraîneurs et Abou !

Notre section Seniors se porte très bien. Pour leur 2^{ème} saison les 30+ se sont "baladés" et ont survolé leur championnat avec un titre et une promotion en "Champion" (degré cantonal le plus élevé dans cette catégorie de jeu). Se sera probablement plus dur cette année et la présence aux entraînements devra s'améliorer. Les 50+ bénéficient au maximum du système de convention que nous avons signé il y a quelques années avec quelques clubs du Mouvement Menthue. Une très belle 3^{ème} place a couronné leur saison. Bravo à ces deux équipes pour ces belles satisfactions.

Le Mouvement Menthue (juniors) est également très actif et je remercie les personnes qui consacrent beaucoup de leur temps à promouvoir le développement de nos jeunes. Inscrivez vos enfants (garçons et filles) dans les différentes catégories, il y a de la place pour tous !

Il est également à souligner, et c'est une grande fierté pour le club, que nos classements au fairplay sont dans la continuité de ces dernières années avec des places sur le podium lors de la remise des prix.

La saison 2019-2020 a déjà débuté et plutôt bien pour nos équipes. Le souhait du Comité, des entraîneurs et des joueurs reste le même cette année. Progresser dans le respect du jeu (FairPlay), des valeurs du Club, des supporters, des sponsors, des équipes et des joueurs.

Pour rappel le FC Donneloye, c'est 2 équipes d'actifs (3-4^{ème} ligues), 2 équipes de Seniors (30+ et 50+), des juniors au sein du Mouvement Menthue, des entraîneurs, un cantinier/jardinier/homme à tout faire (Mr Rémy Forestier) et un comité, soit environ 100 personnes actives pour le club. Mais c'est également des supporters, des sponsors, des amis fidèles et un budget à couvrir et à respecter.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les riverains du terrain principal et du terrain d'entraînement. Il n'est pas toujours facile d'habiter près d'installations sportives. Les petits problèmes de voisinage peuvent exciter et nous le comprenons. Si vous deviez rencontrer des problèmes avec nos équipes ou individus svp contacter Mr Alain Schacher (Président) au 079.889.08.47 qui se fera un devoir de vous rencontrer pour en parler et trouver des solutions dans le respect et la compréhension de chacun.

Nous remercions également les autorités communales, ainsi que vous tous pour votre soutien inconditionnel année après année.

Quelques dates à retenir :

Apéritif des Sponsors et Amis : Dimanche 10 novembre 2019 dès 11.00 (Un repas chaud sera également prévu à cette occasion)

Traditionnel Repas de Soutien du FC Donneloye : Samedi 8 février 2020 dès 18.30

Pour de plus amples informations sur le FC Donneloye n'hésitez pas à consulter notre site www.fcdonneloye.ch



Votre enfant aimerait faire du foot ?

Dès l'âge de 5 ans les enfants ont la possibilité de faire partie d'une équipe du Mouvement Menthue (Bercher, Donneloye, Essertines, Nord Gros-de-Vaud, Thierrens).

Les juniors participent à un ou deux entraînements par semaine selon la catégorie dans laquelle ils évoluent, avec des entraîneurs motivés et diplômés.

L'équipement est régulièrement mis à jour avec un training ou un sac de sport.

Chaque année au mois d'août, le Mouvement Menthue organise, sur une journée, un grand tournoi qui réunit des équipes D, E, F, de toute la région.

Nous mettons sur pied, tous les deux ans, au mois d'août, un camp d'été où les joueurs pratiquent plusieurs sports durant la semaine (VTT, marche, foot, piscine, tennis, minigolf, animations)

Les juniors participent à la grande fête du foot « Graines de foot » - tournoi organisé par l'ACVF - qui regroupe de belles équipes de tout le canton.

Alors si votre enfant est intéressé, vous trouverez d'autres renseignements et une fiche d'inscription sur notre site Internet www.mouvementmenthue.ch, ou auprès de Mme Murielle Jaquier mumujaquier@bluewin.ch

Au plaisir de vous retrouver aux bords des terrains, nous vous adressons, Chers Amis du foot, nos salutations sportives.

Mouvement Menthue

**Paroisse
protestante**

**Pâquier -
Donneloye**



Le traditionnel Marché de Noël aura lieu le 1^{er} décembre à Bioley-Magnoux.

Groupe d'enfants d'éveil à la foi

Dans quelques villages de la paroisse, le pasteur, à la demande des parents, a mis sur pied un groupe qui se réunit 3-4 fois par an et qui rassemble papa et/ou maman et leurs enfants pour un partage sur un thème et un petit goûter.

Qui parmi les habitants de notre Commune seraient intéressés par un tel groupe ?
Merci de prendre contact avec la Présidente ou le pasteur.

Equipers de village

Le Conseil de paroisse désire connaître les désirs des habitants de chaque village afin de coller au plus près à une nouvelle approche de la spiritualité. Le culte ne rassemble plus grand monde.

Nous avons réuni en mai dernier quelques personnes du village : les idées étaient très éclectiques mais intéressantes.

Pour ceux qui fréquentent le culte, ce serait de répéter les chants au début afin d'être plus performants pendant la cérémonie.

Des promenades pas difficiles avec un thème à discuter en marchant. Et vous que proposez-vous ?

Des visites aux personnes seules et malades ? Mais qui les signale à qui ?

Des réunions similaires auront lieu dans les autres villages de la paroisse.

Avis urgent à la population de toute la paroisse

Notre secrétaire de paroisse et du Conseil, Mme Chantal Bujard Bovey nous quitte après 20 années bien remplies. Nous la remercions de son travail précis et de son engagement à si long terme.

Nous sommes à la recherche d'un(e) remplaçant(e) pour le 1^{er} janvier 2020.

Pas de salaire mais un bon défraiement.

Nouveaux Conseillers

A l'Assemblée de paroisse au printemps 2020, la Présidente quittera le Conseil après 8 ans. Il n'y aura plus de représentante pour notre village et la Commune. Qui viendrait rejoindre une équipe dynamique et sympathique ?

Temps à consacrer : une séance par mois et des temps forts (Marché de Noël, fête de paroisse, retraite...)

Concert du groupe vocal féminin Araukhana le 29 septembre, à 17h00, au temple de Chêne-Pâquier

Chants du monde principalement de l'Europe de l'Est.

Vous avez entendu ce groupe au 99^{ème} anniversaire du Chœur d'hommes de Démoret en juin 2017. Quelques chanteuses de la paroisse ont rejoint ce groupe. Venez les soutenir.

Pour toute question, merci de vous adresser à Mme Marianne Unger, Présidente du Conseil de paroisse, Rue des 3 Fontaines 10 à Donneloye – 024/433.15.76

**Paroisse
catholique**



Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de l'église catholique d'Yverdon-les-Bains :

Eglise St-Pierre - Rue de la Maison-Rouge 14 - 1400 Yverdon-les-Bains

Secrétariat ouvert : mar-jeu : 8h45-11h30 et ven : 08h45-15h00; 024 424 20 50;
paroisse.yverdon@cath-vd.ch – lien site internet UP http://www.cath-vd.ch/cvd_parish/up-chasseron-lac/

Offices religieux :

Mardi 18h00 Messe à la chapelle St-Georges

Mercredi et jeudi 08h30 Messe

Vendredi 14h00 Messe

Comunidade Católica de Lingua Portuguesa :

Rue de la Maison-Rouge 14, 1400 Yverdon - mardi : 14h00-19h00h ; 024 424 20 50

Missione Cattolica Italiana – Mission catholique de langue italienne –
Avenue Haldimand 17, 1400 Yverdon-les-Bains – 024/425.76.48

Mission catholique espagnole - http://www.cath-vd.ch/cvd_mission/mision-cantonal-de-lengua-espagnola/ - mission.espagnole.lausanne@cath-vd.ch

FLACONNAGES

CE QUI EST ACCEPTÉ :

Ce sont tous les flacons, bouteilles et tubes.
Tous les formats et couleurs sont acceptés à l'exception des plastiques de couleur noire.
Les flaconnages doivent être vidés.

TOUS LES FLACONNAGES AYANT CONTENU



PRODUITS DE NETTOYAGE, LESSIVE

LAIT, CRÈME

SHAMPOING, SAVON, COSMÉTIQUE

HUILE, SAUCE, JUS DE FRUITS, VINAIGRE

EXEMPLES DE FORMAT



Exemple de flaconnages en photographie réelle :



CE QUI EST A EXCLURE :

- Les flaconnages, bouteilles ou tubes de **DE COULEUR NOIRE** ; ils sont illisibles par les tris optiques.
- Les bouteilles à boissons en PET : elles doivent rester dans le cadre de la collecte PET Recycling Schweiz.

